



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

B.P. 51501

66101 Perpignan

Cedex

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

L'OFFICIEL 66

**Permanence
téléphonique suite
à la crise
sanitaire :**

**Mercredi 14h-17h
au 04.68.54.81.56**

**Vendredi 14h-17h
au 04.68.54.61.11**

L'OFFICIEL 66 N°22 DU 23/04/21



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISIONS CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DE D2 FÉMININE ET DE N2 MASCULIN

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision ce jour de mettre un terme aux championnats de Division 2 féminine et de National 2 masculin pour la saison 2020-2021, en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires prises par le gouvernement.

A la suite des dernières annonces du gouvernement, le Comex de la FFF a étudié la possibilité d'une reprise à compter du 3 mai mais, en raison d'un calendrier très restreint, avec un nombre important de journées à disputer, sans aucune possibilité de report, avec des délais incompressibles et nécessaires d'entraînements auparavant, il apparaît impossible de mettre en place une reprise satisfaisante et raisonnable de ces compétitions. La FFF tient à rappeler qu'elle avait obtenu du gouvernement un visa exceptionnel de reprise en février 2021 pour ces deux compétitions mais il avait été suspendu jusqu'à présent.

Conformément aux décisions prises concernant les autres compétitions, le Comex de la FFF a également décidé de déclarer une saison blanche pour ces deux championnats ; ce qui signifie qu'aucune montée ni descente concernant les clubs engagés en D2 féminine et en National 2 n'aura donc lieu cette saison.

Depuis le début de cette crise sanitaire, la FFF a toujours agi dans l'intérêt de ses acteurs et la protection de leur santé dans un contexte sportif, économique et opérationnel difficile.

Paris, le 22 avril 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

Réunion plénière du 22/04/21 (en visio)

Président : WATTELLIER Eric

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Présents : ANCEL Gérard, DOMART Sandrine, CHAOUI Abdelali, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, FERNANDEZ Carole, MARCO-GREGORI Philippe, PICHENEY José, PAULY Marc, ROMERO Didier, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale, WATTELLIER Marc

Excusés : ACHLOUJ Hassan, COUEFFEC AGUILERA Annick, GLEIZES Didier

Assiste : REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

Ligue d'Occitanie : du 16/04/21, informant que la date limite de prise en compte par la L.F.A. des nouveaux dossiers F.A.F.A. Équipement / Transport, des demandes de prorogation et des courriers traitant des thématiques « Équipement » et « Transport » est fixée au **VENDREDI 7 MAI 2021**.

Il s'agira de la dernière Commission Fédérale de la saison. L'ensemble des enveloppes régionales devront être soldées à cette occasion. Pris note.

Ligue d'Occitanie : du 16/04/21, concernant l'ANS. Pris note.

Ligue d'Occitanie : du 19/04/21, concernant un courrier contestataire d'un club des P-O. Pris note.

FC ALBERES-ARGELES : du 20/04/21, concernant l'organisation d'une journée de para-football adapté. Pris note, réponse sera faite.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

- Président du District : réforme des championnats jeunes.
- Secrétaire Général : lecture correspondance, journée para-football adapté qui s'est tenue le samedi 17/04/21 à Cabestany.
- Trésorier Général : finances.
- Secrétaire Générale Adjointe : compte rendu du groupe de réflexions.

RAPPEL DE LA POSITION DU CNOSF : COTISATIONS DES LICENCES PERÇUES PAR LES CLUBS

- Position du CNOSF et point de situation.

La Task force mise en place par le CNOSF dans le contexte sanitaire actuel a, entre autres, porté avec conviction une position unanime du mouvement sportif sur un sujet soulevé par certains, en lien avec les cotisations des licences perçues par les clubs fédéraux.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Rappel de la position de la Task Force : ces cotisations ne relèvent pas d'un rapport prestataire/client avec les licenciés.

Nous sommes, dans un club, au sein d'une communauté de vie, de valeurs, dont les membres sont parties prenantes d'un projet collectif.

Titulaires de droits et de devoirs dans le cadre statutaire associatif, ils ont à faire vivre ce projet collectif, dans une construction sociétale partagée, avec des pratiques encadrées et sécurisées.

Le principe de solidarité est la base de cet édifice d'intérêt général au service de tous, et l'investissement fédéral s'inscrit dans la durée.

Ce principe est indivisible. La seule et vraie question est la gestion du futur et les solutions y afférentes, et non l'appauvrissement des produits encaissés, essentiels en cette période de crise inédite.

**Le Président
Eric WATTELLIER**

**Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent**

